



**COMMISSION SCOLAIRE HARRICANA  
CONSEIL DES COMMISSAIRES**

**PROCÈS-VERBAL DU 16 SEPTEMBRE 2019**

**De la session ordinaire tenue au centre administratif, sis au 341, rue Principale Nord, Amos, Québec, dans le local 3050.**

**PRÉSENCES**

Les membres du conseil des commissaires :

M <sup>mes</sup>	Lyne Brousseau, Jeanne Grenier Annie Quenneville, Isabelle Rouillard	présidente,
MM.	Denis Coutu, Marc Désilets Carl Périgny Éric Pomerleau Stéphane Saulter, Joël Turcotte	vice-président,    représentant du comité de parents,

Les directions de services :

M <sup>mes</sup>	Johanne Godbout, Marie-Hélène Grondin,  Maryline Lambert,	secrétaire générale directrice du Service des ressources éducatives directrice du Service des ressources humaines
MM.	Francis Audet,  Pascal Germain,  Yannick Roy	directeur du Service des ressources matérielles et administratives directeur du Service des ressources financières directeur général

**1. Ouverture de la séance**

Il est 19 h.

**CC-7471-19**

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur le commissaire Marc Désilets,

**2 – ADOPTION DE  
L'ORDRE DU JOUR**

QUE l'ordre du jour de cette séance soit adopté tel que présenté.

QUE la présidente d'assemblée soit et elle est autorisée à modifier l'ordre de présentation des dossiers.

ADOPTÉE.

## ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Dispense de lecture et adoption du procès-verbal du 19 août 2019;
4. Intervention de l'assemblée;
5. Comité de parents et comité EHDAA;
6. Correspondance;
  - 6.1 Démission d'un commissaire;
  - 6.2 Mobilisation citoyenne pour le climat :
7. Suivi de dossiers :
  - 7.1 Reddition de compte Ressources humaines et direction générale;
8. Huis clos :
  - 8.1 Direction adjointe à l'école secondaire d'Amos;
  - 8.2 Suivi de projets Service des ressources matérielles ;
  - 8.3 Montant résiduel 2018-2019 et rémunération 2019-2020;
  - 8.4 Conseil générale de FCSQ - retour;
9. Dossiers à développement :
10. Dossiers courants :
  - 10.1 Montant résiduel 2018-2019 et rémunération 2019-2020; traité en huis clos
  - 10.2 Modification à l'acte d'établissement de l'école Saint-Marc-La Corne;
  - 10.3 Délégation de la direction générale à la Table inter-ordres en Abitibi-Témiscamingue;
  - 10.4 Délégation de la direction générale au CC-EHDAA;
  - 10.5 Affiliation corporative RSEQ-AT 2019-2020;
  - 10.6 Demande de dérogation scolaire;
  - 10.7 Fac-similés des signatures 2019-2020;
  - 10.8 Actualisation de la politique des relations humaines et sociales;
  - 10.9 Octrois de contrat services professionnels : a) architecture et b) ingénierie;
  - 10.10 Orientation des travaux de l'école Tétreault de La Motte;
  - 10.11 Demande d'étude préliminaire du gazoduc :
  - 10.12 Entente de prêt de service a) Club de cycliste et b) Académie des Forestiers;
  - 10.13 Location d'un camion au secteur de la formation professionnels;
  - 10.14 Nomination d'une conseillère à l'éducation préscolaire;
  - 10.15 Évaluation de la direction générale :
11. Rapports d'activités de la présidente et du directeur général :
12. Autres sujets :
  - 12.1 Conseil générale de FCSQ – retour (traité en huis clos)
13. Clôture de la séance.



CC-7472-19

3 – DISPENSE DE  
LECTURE ET  
ADOPTION DU  
PROCÈS-VERBAL DU  
19 AOÛT 2019

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur le commissaire Denis Coutu,

QUE la secrétaire d'assemblée soit et elle est exemptée de la lecture du procès-verbal du 19 août 2019.

QUE ce procès-verbal soit adopté avec les corrections tel que présenté.

ADOPTÉE.

#### **4. Intervention de l'assemblée:**

Aucune intervention.

#### **5. Comité de parents et comité consultatif pour les élèves handicapés en difficultés d'adaptation ou d'apprentissage (EHDA)**

Aucun comité.

#### **6. Correspondance**

##### **6.1 Démission d'un commissaire parent**

La présidente dépose la lettre de démission de Monsieur Jean-François Drouin à titre de commissaire parent. Elle souligne que le comité exécutif a pris acte de cette démission. Une lettre de remerciements pour son implication au conseil des commissaires lui sera transmise.

##### **6.2 Mobilisation citoyenne pour le climat**

Le Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue invite la commission scolaire à participer à une mobilisation citoyenne pour le climat dans le cadre du mouvement mondial pour l'environnement « Earth Strike ». Les participants marcheront de l'Agora naturelle au centre-ville et ramasseront des déchets. Les membres du conseil sont invités à participer à l'activité. En ce qui concerne la participation des élèves, celle-ci reste à déterminer puisque la Commission scolaire demeure responsable des ceux-ci lors de manifestation. Cependant dans le cadre d'un projet pédagogique, si des enseignants désirent volontairement participer en encadrant leur groupe, les élèves pourraient participer à l'activité. Le point sera abordé en comité consultatif de gestion ce mercredi. Par la suite, une correspondance sera envoyée aux parents pour expliquer les orientations de participation de la Commission scolaire à ce mouvement mondial.

#### **7. Suivi de dossiers**

##### **7.1 Reddition de compte du Service des ressources humaines et de la direction générale**

Le document concernant la reddition de compte est présenté aux membres du conseil des commissaires.

#### **8. Huis clos**

Ce point est traité à la fin de la rencontre.

#### **9. Dossiers à développement**

Aucun dossier à développement.

## **10. Dossiers courants**

### **10.1 Montant résiduel 2018-2019 et rémunération 2019-2020**

Ce point est traité en huis clos à la fin de la rencontre.

CC-7473-19

**10.2 MODIFICATION  
À L'ACTE  
D'ÉTABLISSEMENT  
DE L'ÉCOLE SAINT-  
MARC -LA CORNE**

CONSIDÉRANT la résolution CC-7393-19;

CONSIDÉRANT l'ajout d'une classe maternelle 4 ans à l'école Notre-Dame-du-Sacré-Cœur (NDSC) de Saint-Marc;

CONSIDÉRANT la délocalisation du programme d'animation Passe-Partout à la bibliothèque de la municipalité de Saint-Marc-de-Figuery;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame la commissaire Isabelle Rouillard,

QUE ce conseil adopte l'ajout à l'acte d'établissement 2019-2020 de l'école NDSC de Saint-Marc ainsi qu'à la liste des écoles et des centres et liste des bâtiments la bâtisse Bibliothèque municipale de Saint-Marc-de-Figuery.

ADOPTÉE

CC-7474-19

**10.3 DÉLÉGATION DE  
LA DIRECTION  
GÉNÉRALE À TITRE DE  
REPRÉSENTANT  
DE LA COMMISSION  
SCOLAIRE  
HARRICANA  
À LA TABLE  
INTERORDRES EN  
ÉDUCATION DE  
L'ABITIBI-  
TÉMISCAMINGUE.**

CONSIDÉRANT la mission de Table interordres en éducation de l'Abitibi-Témiscamingue (TIEAT) qui vise la concertation régionale des responsables des institutions scolaires et de l'enseignement supérieur afin de veiller au développement d'une éducation de qualité dans la région;

CONSIDÉRANT que les actions régionales et interordres de la TIEAT visent plus particulièrement à :

- Mettre en réseau les intervenants scolaires en favorisant le développement de partenariats;
- Valoriser et promouvoir l'éducation, le rôle des éducatrices et des éducateurs, la scolarisation des personnes de tous les âges et conditions sociales, la formation générale et spécialisée, la recherche et le transfert de connaissances;
- Agir à titre d'interlocuteur privilégié et de porte-parole du milieu de l'éducation en Abitibi-Témiscamingue sur les tribunes régionales et nationales ainsi qu'après des instances de concertation et de consultation;
- Mettre en œuvre des projets de concertation en éducation pour le développement de l'Abitibi-Témiscamingue.

CONSIDÉRANT que les plus hauts dirigeants des institutions scolaires et de l'enseignement sont sollicités pour contribuer aux travaux;

CONSIDÉRANT la volonté de renouveler l'engagement des membres envers la TIEAT;



IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur le commissaire Joël Turcotte,

Que le conseil délègue la direction générale à titre de représentant de la Commission scolaire Harricana à la Table interordres en éducation de l'Abitibi-Témiscamingue.

ADOPTÉE

**CC-7475-19**

**10.4 DÉLÉGATION DE  
LA DIRECTION  
GÉNÉRALE  
AU COMITÉ  
CONSULTATIF DES  
ÉLÈVES HANDICAPÉS  
ET EN DIFFICULTÉ  
D'ADAPTATION OU  
D'APPRENTISSAGE  
(EHDA)**

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 185 de la Loi sur l'instruction publique, le directeur général ou son représentant participe aux séances du Comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, et ce, sans droit de vote.

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur le commissaire Stéphane Saulter,

QUE cette Commission scolaire nomme monsieur Serge Paquin, coordonnateur au Service de l'enseignement et des services éducatifs complémentaires, pour représenter le directeur général au sein dudit comité pour l'année scolaire 2019-2020.

ADOPTÉE

**CC-7476-19**

**10.5 AFFILIATION AU  
RÉSEAU DU SPORT  
ÉTUDIANT DU QUÉBEC  
ABITIBI-  
TÉMISCAMINGUE  
2019-2020**

ATTENDU que selon les règlements et statuts du RSEQ, les établissements des niveaux primaires et/ou secondaires, membres actifs de la corporation, désigne l'instance régional du sport étudiant de leur région respective comme leur représentant au sein du RSEQ;

ATTENTU que la région de l'Abitibi-Témiscamingue n'a plus d'instance régionale du sport étudiant;

ATTENDU que le mandat du RSEQ Abitibi-Témiscamingue est assuré à la satisfaction des membres de la région depuis plusieurs années par Loisir et Sport Abitibi-Témiscamingue;

ATTENDU que cette affiliation symbolise la reconnaissance de la Commission scolaire Harricana aux buts que poursuit le Réseau du sport étudiant du Québec en Abitibi-Témiscamingue;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame la commissaire Lyne Brousseau,

QUE la Commission scolaire Harricana désigne Loisir et Sport Abitibi-Témiscamingue comme son représentant au sein du RSEQ pour la région et paie une affiliation de base de 700,00\$, en plus d'une cotisation de 0,40 \$ per capita pour la clientèle primaire et secondaire de la Commission scolaire, et ce, au 30 septembre 2018, pour un total de 2 101,60 \$ (3 504 élèves) à Loisir et Sport Abitibi-Témiscamingue en lien avec les mandats du RSEQ.

ADOPTÉE



CC-7477-19

**10.6 DÉROGATION  
AU RÉGIME  
PÉDAGOGIQUE  
2019-2020**

CONSIDÉRANT la demande écrite des parents pour leur fils Étienne Gélinas;

CONSIDÉRANT que l'élève démontre un développement exceptionnel et possède des acquis suffisants pour une dérogation au Régime pédagogique primaire;

CONSIDÉRANT l'étude du dossier et la recommandation positive de la part des professionnels concernés;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur le commissaire Stéphane Saulter,

QUE cette commission scolaire accorde une dérogation à l'élève Étienne Gélinas en vertu de l'article 241.1 de la Loi sur l'instruction publique afin de lui permettre la poursuite de son parcours scolaire vers la 2<sup>e</sup> année du secondaire en 2019-2020.

ADOPTÉE.

CC-7478-19

**10.7 FAC-SIMILÉS DES  
SIGNATURES 2019-  
2020**

CONSIDÉRANT l'article 173 de la Loi sur l'instruction publique;

CONSIDÉRANT le manuel des procédures du ministère de l'Éducation de l'Enseignement supérieur et de la Recherche qui traite des pièces justificatives aux fins de contrôle des effectifs scolaires jeunes et adultes de la formation générale et de la formation professionnelle dans les commissions scolaires;

CONSIDÉRANT que ce manuel des procédures précise l'utilisation d'un fac-similé en remplacement de la signature manuscrite pour les attestations individuelles;

CONSIDÉRANT que ce manuel des procédures permet que la date soit non manuscrite pour ces mêmes attestations individuelles;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame la commissaire Jeanne Grenier,

QUE cette Commission scolaire autorise les directions d'écoles et de centres à utiliser, aux fins d'attestation de la présence de l'élève, un fac-similé de leur signature et une date non manuscrite.

QUE les directions d'établissements autorisées pour l'année 2019-2020 soient les suivantes :

M. Robert St-Onge, directeur M. Manon Périgny, directrice adjointe M. Danny Pomerleau, directeur adjoint	Centre de formation professionnelle Harricana, Services aux entreprises, RAC et SARCA Centre de formation professionnelle Harricana, Pavillon de la santé Centre de formation professionnelle Harricana, Pavillon de la foresterie
M. David Simard, directeur	Centre de formation générale Le Macadam
M. Alain Albert, directeur Mme Line Gagnon, directrice adjointe Mme Valérie Pomerleau, directrice adjointe M. Mathieu Chevrier, directeur adjoint Mme Carolle Prévost, directrice adjointe	École secondaire d'Amos -Pavillon La Calypso -Pavillon La Forêt



Mme Nancy Létourneau, directrice Mme Sylvie Comeau, directrice adjointe	École secondaire Natagan École Notre-Dame-de-Fatima (Landrienne) École Notre-Dame-du-Sacré-Cœur de Barraute
M. Steve Marquis, directeur	École Christ-Roi École Morency (Trécesson) École Sainte-Thérèse (Launay)
Mme Andrée Roy, directrice Mme Anik Saumure, directrice adjointe	École Notre-Dame-du-Sacré-Cœur (Saint-Marc) École Notre-Dame-de-Lourdes (La Corne) École Sainte-Thérèse (Amos)
Mme Annie St-Julien, directrice	École Sainte-Gertrude École Saint-Paul (Preissac) École Notre-Dame-des-Écoles (Saint-Félix) École Notre-Dame-du-Rosaire (Saint-Dominique)
Mme Stéphanie Carignan, directrice Mme Annie Todd, directrice adjointe	École Sacré-Cœur École Saint-Viateur
Mme Manon Belzile, directrice	École de Berry École alternative Harricana
M. Mario Massé, directeur	École Saint-Joseph École Saint-Mathieu École Tétreault (La Motte)

ADOPTÉE.

CC-7479-19

**10.8 ACTUALISATION  
DE LA POLITIQUE DES  
RELATIONS  
HUMAINES ET  
SOCIALES**

CONSIDÉRANT l'importance que la Commission scolaire accorde aux relations humaines et sociales afin de favoriser l'épanouissement et le sentiment d'appartenance chez son personnel;

CONSIDÉRANT la résolution CC-6210-15 relative à la politique des relations humaines et sociales;

CONSIDÉRANT l'augmentation du coût de la vie;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur le commissaire Carl Périgny,

QUE ce conseil des commissaires adopte la politique des relations humaines et sociales avec les modifications proposées.

QUE l'actualisation de cette politique entre en vigueur à la date de son adoption.

ADOPTÉE.

CC-7480-19

**10.9 A) OCTROI DE  
CONTRAT – SERVICES  
PROFESSIONNELS  
D'ARCHITECTES POUR  
LE PROJET DE  
RÉFECTION DE LA  
PISCINE**

CONSIDÉRANT le projet de réfection de la piscine du pavillon La Forêt;

CONSIDÉRANT QUE ce projet nécessite des services professionnels en architecture;

CONSIDÉRANT les offres déposées le 11 septembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE les travaux du comité de sélection ont pu déterminer le classement suivant :



Poirier Fontaine Architectes	1 <sup>er</sup> rang
MLS Architectes inc	2 <sup>e</sup> rang
Trame Architecte et paysage	3 <sup>e</sup> rang

CONSIDÉRANT QUE l'offre déposée par Poirier Fontaine Architectes a obtenu le 1<sup>er</sup> rang au classement;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame la commissaire Jeanne Grenier,

QUE la Commission scolaire octroie le mandat de services professionnels d'architectes requis dans le projet de réfection de la piscine du pavillon La Forêt à Poirier Fontaine Architectes.

ADOPTÉE.

**CC-7481-19**

**10.9 B) OCTROI DE  
CONTRAT – SERVICES  
PROFESSIONNELS  
D'INGÉNIEURS POUR  
LE PROJET DE  
RÉFECTION DE LA  
PISCINE**

CONSIDÉRANT le projet de réfection de la piscine du pavillon La Forêt;

CONSIDÉRANT QUE ce projet nécessite des services professionnels en ingénierie;

CONSIDÉRANT les offres déposées le 11 septembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE les travaux du comité de sélection ont pu déterminer le classement suivant :

GBI	1 <sup>er</sup> rang
Stantec	2 <sup>e</sup> rang
Norinfra	3 <sup>e</sup> rang
SNC Lavalin	4 <sup>e</sup> rang

CONSIDÉRANT QUE l'offre déposée par GBI a obtenu le 1<sup>er</sup> rang au classement;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur le commissaire Joël Turcotte,

QUE la Commission scolaire octroie le mandat de services professionnels d'ingénieurs requis dans le projet de réfection de la piscine du pavillon La Forêt à GBI.

ADOPTÉE.

**CC-7482-19**

**10.10 PROJET DE  
RECONSTRUCTION  
DE L'ÉCOLE  
TÉTREULT DE LA  
MOTTE**

CONSIDÉRANT les travaux majeurs à réaliser à l'école Tétreault de La Motte;

CONSIDÉRANT les nouvelles règles budgétaires permettant de déposer des projets de reconstruction de bâtiments;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur le commissaire Joël Turcotte,

QUE le directeur du Service des ressources matérielles et administratives soit et est autorisé à déposer un projet de reconstruction de l'école Tétreault de La Motte.

ADOPTÉE.



CC-7483-19

**10.11 AUTORISATION  
POUR LES ÉTUDES  
PRÉLIMINAIRES DU  
PROJET GAZODUQ**

CONSIDÉRANT le projet d'aménagement d'un pipeline de gaz par Gazoduq;

CONSIDÉRANT la demande de Gazoduq de réaliser des études préliminaires sur le terrain de la CSH

CONSIDÉRANT QUE le tracé prévu serait sur une terre appartenant à la commission scolaire Harricana;

CONSIDÉRANT QUE le tracé ne cause pas de contrainte à la CSH;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame la commissaire Lyne Brousseau,

QUE la Commission scolaire Harricana autorise Gazoduq à procéder aux études préliminaires sur le lot 4 592 330 du secteur de Preissac.

ADOPTÉE.

CC-7484-19

**10.12 A) ENTENTE DE  
PRÊT DE SERVICE  
CLUB CYCLISTE  
D'AMOS**

CONSIDÉRANT la demande logée par le Club cycliste d'Amos d'un prêt de service d'un enseignant pour 55,56 % de sa tâche, soit 1 200 minutes par cycle de 9 jours;

CONSIDÉRANT que le Club cycliste d'Amos s'inscrit dans un programme sport-études offert à cette commission scolaire;

CONSIDÉRANT l'intérêt de monsieur David Bernard à exercer les fonctions d'entraîneur pour cette organisation;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur le commissaire Denis Coutu,

QUE la présidente et le directeur général soient et ils sont autorisés à signer une entente avec le Club cycliste d'Amos pour un prêt de services de 55,56 %, de monsieur David Bernard enseignant à l'école Alternative Harricana, pour l'année scolaire 2019-2020 pour effectuer les cours de cyclisme dans le cadre du programme sport-études.

ADOPTÉE.

CC-7485-19

**10.12 B) ENTENTE DE  
PRÊT DE SERVICE  
ACADÉMIE DES  
FORESTIERS**

CONSIDÉRANT la demande logée, par le l'Académie des Forestiers Abitibi-Témiscamingue, d'un prêt de services d'un enseignant pour 20,8% de sa tâche, soit 450 minutes par cycle de 9 jours.

CONSIDÉRANT que l'Académie des Forestiers Abitibi-Témiscamingue s'inscrit dans un programme sport-études offert à cette commission scolaire;

CONSIDÉRANT l'intérêt de monsieur Alexandre Chénier à exercer les fonctions d'entraîneur pour cette organisation;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur le commissaire Carl Périgny,

QUE la présidente et le directeur général soient et ils sont autorisés à signer une entente avec l'Académie des Forestiers Abitibi-Témiscamingue, pour un prêt de services de 20,8% de monsieur Alexandre Chénier, enseignant à l'École secondaire d'Amos pour l'année scolaire 2019-2020, afin d'effectuer les cours de hockey dans le cadre du programme sport-études.

ADOPTÉE.



### **10.13 Location d'un camion au secteur de la formation professionnelle**

Le directeur du Service des ressources matérielles informe le conseil que le Centre de formation professionnelle Harricana désire louer un camion requis en foresterie. Suite aux informations présentées, la location est souhaitable considérant que ces dépenses sont prévues dans le budget d'opération et que cette dépense prévue sur la durée de la location est de ± 45 000 \$.

CC-7486-19

**10.14 OCTROI DE  
POSTE  
PROFESSIONNEL DE  
CONSEILLÈRE EN  
ÉDUCATION**

CONSIDÉRANT le poste laissé vacant au plan d'effectifs des professionnels, à la suite de la démission de madame Annie Todd;

CONSIDÉRANT l'affichage du poste de conseillère en éducation préscolaire;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur le commissaire Stéphane Saulter,

QUE ce conseil des commissaires procède à la nomination de madame Lucie Tardif à titre de conseillère en éducation préscolaire, poste régulier à temps complet de 35 heures par semaine, au Service de l'enseignement.

QUE cette nomination soit et est effective à une date à être fixée ultérieurement.

ADOPTÉE.

CC-7487-19

**10.15 ÉVALUATION  
DE LA DIRECTION  
GÉNÉRALE**

CONSIDÉRANT que le conseil des commissaires doit procéder annuellement à l'évaluation du directeur général;

CONSIDÉRANT l'évaluation positive du comité exécutif pour le travail effectué par le directeur général;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité exécutif;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame la commissaire Jeanne Grenier,

QUE le conseil recommande une évaluation positive de la direction générale.

ADOPTÉE.

## **11. Rapports d'activités de la présidente et du directeur général** **Rapport d'activités de la présidente**

**Pour la période du 1er juillet au 30 septembre 2019**

**Présenté au conseil des commissaires du 16 septembre 2019**

**Conseil des commissaires**

2019-07-08 : Conseil des commissaires

2019-08-19 : Conseil des commissaires

2019-09-09 : Comité exécutif

2019-09-16 : Conseil des commissaires

**Environnement interne**

2019-08-14 : Conférence de presse – lancement du nouveau logo CFPH

2019-09-03 : Comité pré-sélection – poste de direction adjointe au secondaire

2019-09-11 : Conseil d'administration – Fonds Ange-Gardien Harricana

2019-09-12/13 : Comité de sélection – poste de direction adjointe au secondaire

**Environnement externe**

2019-07-10 : Suivi de dossier CSH-Ville – rencontre avec M. D'Astous

2019-08-22/23 : Conseil général et Commission permanente FCSQ

2019-09-04 : Conseil d'administration ACSAT

2019-09-05 : Déjeuner-rencontre avec le ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, M. Simon Jolin-Barrette

2019-09-19 : Rencontre avec la municipalité de La Motte – projet école

2019-09-25 : Assemblée générale annuelle SADC

2019-09-27/28 : Commission permanente FCSQ

**Rapport de la direction générale**

**Pour la période du 1er juillet au 30 septembre 2019**

**Présenté au conseil des commissaires du 16 septembre 2019**

Conseil des commissaires

2019-07-08 : Conseil des commissaires

2019-08-19 : Conseil des commissaires

2019-09-16 : Conseil des commissaires

**Environnement interne**

2019-07-03 : Comité consultatif de gestion

2019-07-08 : Comité de sélection – poste de direction adjointe au secondaire

2019-07-10/11 : Entrevues – postes de direction adjointe au primaire

2019-09-13 : Comité consultatif de gestion

2019-08-14 : Conférence de presse – lancement du nouveau logo CFPH

2019-08-21/22 : Foire de l'emploi à l'Harricana

2019-09-03 : Comité pré-sélection – poste de direction adjointe au secondaire

2019-09-10 : Communauté professionnelle des directions d'établissement

2019-09-11 : Conseil d'administration – Fonds Ange-Gardien Harricana

2019-09-12/13 : Comité de sélection – poste de direction adjointe au secondaire

2019-09-18 : Comité consultatif de gestion

2019-09-20 : Conférence de presse en formation générale des adultes

2019-09-24 : Comité TIC

**Environnement externe**

2019-08-05/07 : Conseil général ADIGECS

2019-08-22 : Conférence téléphonique CRDG

2019-08-26 : Accueil 2019

2019-09-04 : Corporation de l'enseignement et de la formation d'Amos-région

2019-09-05 : Déjeuner-rencontre avec le ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, M. Simon Jolin-Barrette

2019-09-06 : Assemblée générale annuelle – L'Observatoire

2019-09-17 : Action réussite



2019-09-19 : Rencontre avec la municipalité de La Motte – projet école  
 2019-09-25/27 : Table nationale sur la réussite autochtone

## **12. Autres sujets**

Aucun autre sujet

CC-7488-19

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur le commissaire Denis Coutu,

**8. OUVERTURE DU  
HUIS CLOS**

QUE l'assemblée siève à huis clos afin de traiter le point inscrit à l'ordre du jour.

ADOPTÉE.

Il est 20 h 15.

Sont présents les membres du conseil et les directions de services concernées.

### **8.1 Direction adjointe à l'école secondaire d'Amos:**

Les résultats suite à l'ouverture du poste de direction adjointe à l'école secondaire d'Amos sont transmis aux membres du conseil des commissaires.

### **8.2 Suivi de projets du Service des ressources matérielles :**

Le directeur du Service des ressources matérielles dresse un portrait des différents projets supervisés par son service.

### **8.3 a) Résiduel 2018-2019 des montants accordés aux commissaires**

Un rapport présente la distribution du montant résiduel 2018-2019 versé aux commissaires comme prévu à la résolution CC-7202-18. Les membres du conseil discutent d'une nouvelle orientation quant à l'utilisation du montant résiduel.

### **8.3. b) Montants accordés aux commissaires 2019-2020**

Les membres du conseil prennent connaissances des montants accordés selon le décret 723-2019.

### **8.4 Conseil général de la Fédération des commissions scolaires du Québec**

La présidente présente un retour de sa présence au conseil général et elle présente certains éléments à retenir.

CC-7489-19

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur le commissaire Marc Désilets,

**8. FERMETURE DU  
HUIS CLOS**

QUE le huis clos soit levé.

ADOPTÉE.

Il est 21 h 34.



CC-7490-19

**8.1 NOMINATION DE  
LA DIRECTION  
ADJOINTE À L'ÉCOLE  
SECONDAIRE  
D'AMOS**

CONSIDÉRANT le poste vacant de direction adjointe à l'École secondaire d'Amos;

CONSIDÉRANT l'affichage dudit poste;

CONSIDÉRANT la présentation du rapport par le comité de sélection séance tenante;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur le commissaire Stéphane Saulter,

QUE Madame Carolle Prévost soit nommée au poste de direction adjointe à l'école secondaire d'Amos.

QUE son entrée en fonction soit effective à compter d'une date ultérieure.

ADOPTÉE.

CC-7491-19

**8.3 A)  
RÉORIENTATION DE  
LA DISTRIBUTION DU  
RÉSIDUEL 2018-2019**

CONSIDÉRANT la résolution CC- 7202-18;

CONSIDÉRANT le rapport présentant la distribution du montant résiduel 2018-2019 versé aux commissaires;

CONSIDÉRANT les discussions tenues concernant une nouvelle orientation démontrant la volonté des commissaires de soutenir financièrement les organismes apparentés de la Commission scolaire en distribuant le montant résiduel 2018-2019 s'élevant à 6 905,51 \$.

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur le commissaire Joël Turcotte,

QUE le conseil des commissaires remette la somme de 6 905,51 \$ à des organismes apparentés de la Commission scolaire selon des critères déterminés lors de la prochaine commission d'études.

ADOPTÉE.

CC-7492-19

**8.3 B) MONTANTS  
ACCORDÉS AUX  
COMMISSAIRES  
2019-2020**

CONSIDÉRANT le décret 723-2019 du Gouvernement du Québec concernant les montants versés aux commissaires;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur le commissaire Joël Turcotte,

QU'à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2019, le montant annuel accordé à la présidence soit de 19 979 \$.

QUE le montant annuel accordé à la vice-présidence soit de 7 040 \$.

QUE le montant annuel accordé à chacun des autres membres du conseil soit de 6 214 \$.



QUE chacune des douze personnes reçoive un montant par rencontre, basé sur le montant annuel accordé pour chacune des réunions du conseil des commissaires, divisé par le nombre de rencontres à laquelle elle assiste.

QU'une somme de 28 027 \$ soit réservée et versée en fonction des présences à différentes instances où des membres du conseil des commissaires sont délégués incluant la présence aux comités exécutifs, les frais de déplacement aux rencontres et représentations ainsi que les avantages sociaux, le tout en conformité avec le document déposé à cette réunion.

QU'après compensation des frais de réunions citées plus haut, la somme restante disponible s'il y a lieu, soit versée au prorata des présences en cours d'année.

ADOPTÉE

### **13. Clôture de la séance**

CC-7493-19

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur le commissaire Carl Périgny,

**13. LEVÉE DE LA  
SÉANCE**

QUE la séance soit levée.

ADOPTÉE.

Il est 21 h 36.

\_\_\_\_\_  
Annie Quenneville, présidente

\_\_\_\_\_  
Johanne Godbout, secrétaire générale